

- (ii) certificate of a member of the Tribunal that a person has contravened a designated provision; and
- (d) ministerial decision in relation to an application to remove a notation of a suspension of a Canadian aviation document or of a penalty imposed in respect of a contravention of a designated provision.

Department of Agriculture Act

Clause 6: This amendment would modernize an archaic provision enacted in the days when Parliament met for a session of several months only beginning in January of each year.

Asia-Pacific Foundation of Canada Act

Clause 7: This amendment, which would substitute the underlined words for the word "is", would permit the appointment of directors for a term of less than three years.

Clause 8: This amendment would permit the appointment of a President for a term of less than three years.

Atlantic Canada Opportunities Agency Act

Clause 9: This amendment, which would substitute the heading "Reports" for the heading "Annual Reports", would better reflect the fact that section 21 deals with more than annual reports.

Clause 10: This amendment would correct a grammatical error in the English version and add a tabling requirement for the quinquennial report.

(ii) le certificat du conseiller informant le ministre d'une violation;

d) l'avis de décision du ministre concernant les demandes de radiation d'une mention de suspension d'un document d'aviation canadien ou d'une peine imposée au titre d'un article de la loi.

Loi sur le ministère de l'Agriculture

Article 6. — Modernisation d'un article édicté à l'époque où les sessions du Parlement se tenaient pour quelques mois seulement à compter du mois de janvier.

Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada

Article 7. — Permet la nomination d'un administrateur pour un mandat d'une durée de moins de trois ans.

Article 8. — Permet la nomination du président pour un mandat d'une durée de moins de trois ans. De plus, la version anglaise est maintenant rédigée de façon à faire disparaître le pronom «he».

Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

Article 9. — Substitution de l'intertitre « Rapports » à l'intertitre « Rapport annuel »: l'article 21 ne traite pas seulement des rapports annuels.

Article 10. — Correction d'une erreur grammaticale dans la version anglaise, précision de la personne qui doit présenter le rapport global d'évaluation et de la date de présentation, et ajout d'une disposition prévoyant le dépôt en chambre du rapport.